

U.72 enjeux

142

EDUCATION . RECHERCHE . CULTURE . TRAVAIL . EMPLOI . JUSTICE . TERRITORIALE . AGRICULTURE

EDITO

Les élections législatives ont fait perdre de sa superbe à Jupiter. Majorité non absolue... Un bug du point de vue néolibéral qui va devoir composer avec la droite, elle même de plus en plus poreuse avec l'extrême droite.

Nous subissons de plus en plus dramatiquement la rupture, qui s'est peu à peu installée ces 40 dernières années, entre les milieux populaires des périphéries de villes, du rural, et la gauche. L'espoir qui naît avec la naissance de la NUPES est d'enfin reparler, donner des perspectives, à des milieux qui ont fait sécession du mouvement ouvrier, attirés par l'imposture sociale du RN, en s'abstenant ou en allant massivement voter extrême droite.

L'arrivée historique de 89 député-es brun-es au parlement en dit long sur le chemin à parcourir. Chemin obligé si on veut empêcher la synergie RN/LREM remettre Macron ou sa suite au pouvoir, maniant le repoussoir, aux prochaines élections. Rien de cet espoir ne peut bien sûr se passer sans un élan social qui s'incarne dans des combats syndicaux.

C'est le sens de l'action constante que mène la FSU, actrice essentielle du mouvement social, de la défense au quotidien des salarié-es, actrice sociétale aussi, actrice du mouvement des idées.

Ce bulletin s'en fait l'écho :

-La vieille trame néolibérale poursuit son oeuvre de désagrégation du public (visio remplacement à l'école, France Travail, Modernisation...). La FSU propose sa lecture. Il est urgent de "désobéir à la fatigue d'obéir" (B Lubat).

-Les métiers, normalement sources de sens, de plaisir, sont méprisés, malmenés, et font souffrir. Du travail de représentation en instances à celui de défense des personnels, en passant par les conquêtes de statuts, de salaire, de droits, de liberté au travail, la FSU est engagée, présente.

-Construire la paix, défendre les peuples, conquérir les droits fondamentaux. Là encore la FSU agit.

Le lointain et le proche sont liés. L'action syndicale s'inscrit dans ces deux dimensions.

2 JUILLET 12H RÉPUBLIQUE. DROIT À L'IVG
5 JUILLET 18H PRÉFECTURE. CARTE SCOLAIRE
7 JUILLET GRÈVE EN LYCÉE PROFESSIONNEL
AGISSONS ENSEMBLE !



Dispensé de timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
1er juillet 2022

LE MANS PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

- P2 Visio remplaçant-es. Déserts scolaires
- P3 France Travail : marche forcée vers l'emploi
- P4 et 5 Modernisation; une réalité destructrice.
- P6 Conseil Médical Départemental. Action FSU au service des personnels.
- P7 Territoriale; défendre les agent-es du département.
- P8 AESH. Zone de non droit.
- P9 Désarmement nucléaire... La France absente.
- P10 Soutenir RESF Essentiel!
- P 11 Sahara Occidental. Un colonialisme qui dure.
- P11 Le séisme de la remise en cause du droit à l'avortement. Réagissons.
- P12 Mobilisations et fête FSU

F

S

U.72

**PÉNURIE D'ENSEIGNANTS DANS LES ZONES RURALES :
DES "VISIO-REPLAÇANTES" PRÉVU-ES À LA RENTRÉE, VRAIMENT ?**

La FSU a réagi très vivement dès les premiers usages du terme "continuité pédagogique" par enseignement à distance, en plein confinement en 2020. D'abord parce que la pédagogie est consubstantielle à la présence humaine. Ensuite parce que nous pressentions l'ouverture d'une boîte de pandore... Et c'est ce qui se réalise aujourd'hui : envisagée au départ comme réponse d'urgence, cette pratique distancielle s'installe comme réponse de durée, comme une solution structurelle.

Pour la FSU c'est une détérioration majeure des conditions d'enseignement, pour les élèves, pour les enseignant-es, et une supercherie absolue. Il y a fort à penser que les familles ne seront pas dupes, et qu'elles chercheront une offre scolaire ailleurs que dans un service public qui parque devant écran des classes.

L'article de télérama, ci-dessous, fait un parallèle entre les déserts médicaux et déserts scolaires qui se profilent. Dans certains départements où la lutte n'a pas été aussi efficace qu'en Sarthe, les désert scolaires existent déjà.

Le covid reprend. Des postes nouveaux ont-ils été pourvus pour diminuer les effectifs? Non. Qu'est-il fait pour rendre attractive la fonction? Rien. L'état du remplacement est à ce point faible que très peu de temps après la rentrée, il y a fort à parier que l'école publique sera de nouveau en incapacité de fournir le droit à l'éducation qu'elle a en charge.

Les académies anticipent la rentrée tant bien que mal. Dernière trouvaille pour pallier le manque de remplaçants dans l'Éducation nationale : des enseignants en visioconférence. C'est ce que Nancy-Metz a décidé d'expérimenter dès septembre.

Les académies ne savent plus quoi inventer. À l'approche des grandes vacances, ça turbine pour pallier la pénurie chronique d'enseignants remplaçants. Parmi les trouvailles locales, on a beaucoup glosé sur les opérations « job dating » lancées par Versailles, puis Amiens, qui visent à créer un vivier susceptible de venir renflouer les effectifs de contractuels.

Mais les « innovations » dépendent aussi des spécificités locales. L'académie de Nancy-Metz, qui a perdu 495 postes d'enseignants du secondaire depuis 2017, a ainsi opté pour le recrutement d'une brigade de sept visio-remplaçants.

Le rectorat souhaite qu'elle soit composée majoritairement de TZR volontaires – des professeurs titulaires affectés sur une zone de remplacement –, sans toutefois exclure la présence de contractuels.

Dès la rentrée scolaire, ils seront prêts à venir en renfort, en cas d'absences dans l'académie.

Le principe a un air de déjà-vu : accueillis dans un établissement proche de leur domicile, ces enseignants feront cours à distance, devant un écran d'ordinateur fourni

par l'Éducation nationale, à des élèves surveillés par des assistants d'éducation. Une formation est prévue pour leur apprendre à manier le logiciel, parler devant la caméra, projeter des contenus... Leurs missions dureront maximum sept semaines, ce qui correspond au laps de temps entre deux petites vacances scolaires, par exemple pour remplacer au pied levé un enseignant qui doit subir une intervention chirurgicale non prévue et donc impossible à anticiper.

Les absences de plus longue durée, liées à des congés maternité ou des arrêts maladie, seraient plus faciles à gérer, selon l'académie, qui affirme que l'expérimentation présentée en comité technique académique le 10 mars 2022 devrait être testée pendant deux ans maximum.

DES DÉSERTS ÉDUCATIFS ?

Du côté des syndicats, le scepticisme domine. « Penser que l'on peut assurer des remplacements par visioconférence est une illusion qui dénote une méconnaissance de la réalité du travail fait en classe : comment un enseignant pourrait-il enseigner à une classe qu'il ne connaît pas et dans une salle où il n'est pas ? » déplore le Snes-FSU Lorraine dans un

communiqué.

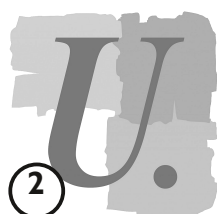
L'expérience du confinement prouve combien il est difficile en distancielle de motiver les élèves, de réajuster son enseignement au fil de la séance, de créer du dialogue avec la classe, de proposer une aide individuelle pour lever un blocage, d'instaurer un climat de confiance...

Au niveau national, les syndicats craignent que ce ne soit qu'un premier pas destiné à être élargi à l'ensemble du territoire. Ce que dément l'académie, qui reconnaît volontiers que c'est un pis-aller : « On aurait préféré mettre des profs en présentiel, mais on ne trouve personne dans les zones rurales isolées de la Meuse ou des Vosges. Les profs habitant dans les grandes villes n'ont pas envie de faire une heure et demie de voiture pour aller travailler. On a un problème d'attractivité. Donc on préfère des brigades numériques que rien du tout. »

APRÈS LES DÉSERTS MÉDICAUX

...

LES DÉSERTS ÉDUCATIFS...



FRANCE TRAVAIL.

LE CONTEXTE POLITIQUE FREINE LA MISE EN PLACE DU CONTRÔLE SOCIAL.

Annoncée pour l'été, la « réforme France Travail » souhaitée par Emmanuel Macron est toujours entourée d'un épais brouillard. La nouvelle réforme de l'assurance-chômage est également dans le flou. La FSU, et en tête le SNU PE-FSU, se bat aujourd'hui aux côtés de personnels pressurés par des méthodes managériales agressives et aux côtés des salarié-es touché-es par le chômage. L'accompagnement, coeur de métier des agent-es, est invisibilisé par les mots du titre (France Travail), qui préfère donner signal d'une marche forcée patriotique vers le travail. A la famille près, la formule peut plaire aux nostalgiques de Vichy. Que France Travail, étape supplémentaire dans le sens du contrôle social, soit en difficulté... Ce n'est pas pour déplaire à la FSU. Mais ne doutons pas de la détermination néolibérale à avancer dans son projet. Mediapart apporte son angle dans cet article.

Une seule petite phrase, éva- cuée au beau milieu d'un entretien- fleuve. Depuis sa réélection, Emmanuel Macron n'a pas dit grand-chose sur sa volonté de transformer Pôle emploi en un organisme baptisé France Travail. Pourtant, le président semble vouloir aller très vite.

« Dès cet été, la réforme France Travail, pour ramener le plus possible de chômeurs vers l'emploi, va être engagée », a-t-il déclaré dans un entretien à la presse début juin. Un objectif et un vague calendrier. Rien de plus sur le fond ou la forme. Déjà, durant la campagne, la mesure n'avait guère été détaillée et soulevait de multiples questions.

Le président sortant évo- quait simplement la création d'un « guichet unique » dans chaque terri- toire, associant « Pôle emploi, les missions locales, les équipes d'insertion ».

D'après les informations de Mediapart, un groupe de travail de la direction générale de Pôle emploi aurait planché sur le sujet ces der- nières semaines et remis, tout ré- cemment, un rapport au ministère du travail. Il y serait notamment question du RSA, selon une source interne ayant eu accès au contenu de ce rapport.
(...)

Comme Mediapart l'avait déjà écrit, **France Travail serait res- ponsable de la gestion de la nouvelle version du RSA, telle que l'avait pré- sentée Emmanuel Macron, avec une obligation d'activité, entre 15 et 20 heures par semaine.**

Toujours selon cette source interne, une fusion des missions locales et de Pôle emploi serait écartée. « Les missions locales ne fermeraient pas », indique-t-elle. « Pôle emploi pré- conise un accord-cadre extrême- ment souple et simple. Des conseillers de missions locales se- raient déployés dans des agences Pôle emploi mais uniquement dans une logique de retour à l'emploi. Pas sur de l'accompagnement social. Et la mise en œuvre serait différen- ciée selon les territoires », ajoute cette source, comparant cela au rapprochement des équipes de Cap emploi, dédiées à l'accompagnement des personnes handicapées, et de Pôle emploi.

UNE « VENTE À LA DÉCOUPE » DES MISSIONS LOCALES ?

Lancé en 2020, ce rappro- chement entend proposer un « lieu unique d'accompagnement » dans les agences de Pôle emploi. Le dis- positif serait aujourd'hui achevé à 90 %, selon Les Échos, qui évoquent « une hausse de 10 % du taux de retour à l'emploi », grâce au dispo- sitif.

Moins complexe et oné- reuse qu'une fusion, cette méthode pourrait donc inspirer le gouverne- ment dans la mise en œuvre de France Travail. « Tout en assurant à Pôle emploi de rester un acteur in- contournable de l'accompagnement », souligne, facétieux, un syndicaliste de l'opérateur. « Pôle emploi essaie de récu- **3** pérer de l'argent dé-

volu à l'union nationale des missions locales pour être le pilote en termes financiers mais aussi en termes de direction à prendre. »

Selon lui, ce dispositif ména- gerait également « les potentats lo- caux qui ne veulent pas perdre la main sur les missions locales ». Les maires ou leurs élu -es étant respon- sables des missions locales, une fu- sion avec Pôle emploi rencontrerait sans nul doute de la résistance.

« Je ne vois pas trop où se- rait la plus-value », commente Dimi- tri Hinault, secrétaire général de la CGT des missions locales de Bre- tagne. Précisant qu'il s'exprime en tant que conseiller de mission lo- cale, et pas au nom de son syndicat, il dit redouter « une vente à la dé- coupe » des missions locales et une priorité donnée uniquement à l'ac- compagnement vers l'emploi.

« L'emploi d'abord ! C'est la doctrine du gouvernement, souligne-t-il. On le voit, avec le contrat d'enga- gement jeune : le jour où la personne signe un CDI ou un contrat en alter- nance, l'accompagnement est termi- né. Auparavant, avec la Garantie jeunes, on le maintenait au moins pendant la période d'essai. Mais ça, c'est fini. »

C'est totalement opaque, on se demande s'ils savent ce qu'ils veulent faire !



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL

MODERNISATION...

Nous donnons ici à lire un passage de "La valeur du service public", ouvrage récent de presque 500 pages, co-écrit par Julie Gervais, universitaire et chercheuse (Paris I Sorbonne, CESSP, CNRS), par Claire Lemerrier copernic (CSO, CNRS-Sciences Po Paris) et par Willy Pelletier, sociologue (Université de Picardie, Fondation Copernic). Le livre ausculte par des exemples précis les processus déléterés complexes, multiforme, des "modernisations". Balayage documenté au travers de nombreux corps de métier, le livre ne se contente pas de décrire des défaites, il donne des pistes de résistance et surtout des perspectives d'avenir !

Les mousquetaires de la «modernisation» n'ont que rationalité et productivité à la bouche, mais leurs expériences managériales racontent une autre histoire.

Pris dans des impératifs de carrière, une perpétuelle compétition et des obligations de loyauté, des dirigeants font dysfonctionner les administrations au nom de l'efficacité, et les ralentissent au nom de l'accélération. (..)

Les modernisateurs signent l'arrêt des activités ordinaires, produisant paralysies et incertitudes sur les priorités, les tâches à effectuer ou les façons de les accomplir. (..)

Le combat autour de la valeur du service public est lancé. Aux résistants d'améliorer leur compréhension des stratégies des «modernisateurs», d'apprendre à les contourner, de ne pas être dupes. Disséquer les échecs, aussi, pour aiguïser l'avenir.

Un exemple parmi d'autres : qu'est-ce qui est venu à bout des alliances locales opposées aux fermetures scolaires dans les villages ? Pourquoi et comment la solidarité et la résistance collective des habitants, des enseignants et des élus communaux ont-elles été brisées ? (..) Les «modernisateurs» sont résolus à les diviser et à les faire taire. Leur objectif ? Faire des économies et rendre plus «efficaces» – en pratique : plus inégales – l'organisation et la répartition des écoles dans les territoires ruraux.

Pour cela, des fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale (..) travaillent à partir d'outils statistiques pour repérer les classes à supprimer et les écoles à fermer. Qu'il y ait des contraintes géographiques spécifiques ou qu'une fermeture impose des temps de déplacement excessifs, ils le savent, mais ils n'en feront rien. (..)

Étape par étape ils ont laissé filtrer des premières annonces, ont

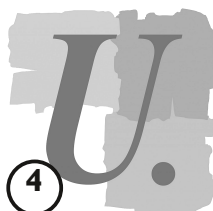
préparé les habitants psychologiquement (..). Il y aura des fermetures, oui, mais moins qu'annoncé. (..). Le résultat final, lui, est conforme aux objectifs réels que visaient, dès le départ, les «modernisateurs».

Autre tactique classique : diviser pour mieux régner. D'un côté, des agents compressés, des tâches accumulées, des missions impossibles... **Tout cela imperceptible de l'extérieur.**

C'est ce centre des impôts, passé de trente-cinq agents à six, qui ne parvient pas à traiter les déclarations version papier que certains télé-déclarants ont envoyées en plus, pour se rassurer, mais sans y mettre les mêmes informations. Sans l'aide d'étudiants en stage durant deux mois, impossible d'y voir clair ou de répondre aux questions individuelles. Ce sont encore ces agents qui relancent les contribuables pauvres qui ne remplissent pas les formulaires électroniques exigés, ou ceux qui renoncent tout simplement à leurs allocations du fait d'exigences bureaucratiques insurmontables. La liste est longue.

De l'autre côté du guichet, l'agacement, l'impatience, la rage parfois d'usagers qui, des heures durant, attendent pour obtenir un tampon administratif, une déclaration à remplir, une réponse déterminante ou une fin de non-recevoir. Une colère légitime déversée dès lors sur des agents qui n'y peuvent rien... Et n'ont pas quatre bras ! Résultat : la condamnation des fonctionnaires vient et «d'en haut» (les «modernisateurs») et «d'en bas» (les usagers privés d'aides et de services publics).

UN RENFORCEMENT CIRCULAIRE CONTINUEL :



Le mécontentement venu «d'en bas» (résultat des «modernisations») est sans cesse convoqué par les réformateurs pour dénoncer les dysfonctionnements du travail des fonctionnaires et réduire encore leurs budgets, leurs effectifs, leurs locaux, ou pour privatiser... (..). Les victoires en embuscades de la NMPP pourraient inviter à la résignation. (..)

Mais la tendance de fond n'interdit pas les victoires locales, qui constituent autant d'expériences enthousiasmantes et inspirantes.

Comme dans cette petite commune rurale des Alpes-de Haute-Provence, qui résiste depuis les années 1960 à la disparition de son école à classe unique. (..). Comment ? Ils ont d'abord changé la donne politique du village en associant un nouveau maire à leur projet, puis ils ont obtenu des subventions régionales pour faire bâtir des nouveaux logements écolos en bois et ils se sont mis en quête d'acheteurs idéaux, avec plein d'enfants à scolariser, pour habiter dans ces maisons aux prix attractifs. Ils ont remporté la bataille !

DIRE NON POUR CONTINUER À FAIRE SON MÉTIER

Selon leurs parcours et leurs histoires, qui les rendent plus ou moins résignés ou rebelles et dissidents, les fonctionnaires suivent les consignes «modernisatrices» ou bien, à la dérochée, travaillent sourdement à les saper. Ils bidouillent et ils feignent, donnent des informations tronquées, cochent des cases sans les prendre au sérieux, et sabotent finalement l'outil managérial tout en prétendant jouer le jeu.

Pour faire leur métier et ainsi assurer la sécurité des ports, l'égalité entre contribuables, l'enseignement pour toutes et tous, et tant d'autres tâches indispensables, certains résistent parfois main dans la main avec les usagers. Ils freinent ou ralentissent

la mise en place de certains dispositifs sur le terrain ; ils ---n'appliquent qu'en partie les décisions pour les rendre moins néfastes. Ils désobéissent aussi, et boycottent des tâches annexes à leur métier, comme la déclaration informatique de leurs activités de contrôle, pour les inspecteurs du travail, ou, pour les enseignants, le remplissage des documents administratifs pour signaler les incidents.

Prenons le cas des services « de probation », qui font partie de l'administration des prisons dans chaque département. (...) Dans les prisons, les fonctionnaires de probation accompagnent les détenus et les aident à préparer leur sortie ; à l'extérieur, ils veillent au respect des peines et travaillent à la réinsertion des condamnés. (...) Ils étaient appelés « éducateurs » : le terme mettait l'accent sur la dimension sociale de leur travail. Un temps révolu : on parle aujourd'hui de « conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation », le CPIP. (...)

Imposé sans consultation des intéressés, sous Nicolas Sarkozy, le document standardisé est venu remplacer ces rapports, (...) composé de cases à remplir, codifiées et uniformes. (...) Ce sont leurs compétences professionnelles qui étaient niées et l'essence même de leur travail : leur connaissance de chaque détenu, dans ses spécificités, leur appréciation approfondie de sa situation sociale, de sa capacité de réinsertion. Sans compter que cet outil augmentait leur travail bureaucratique, au détriment de leurs missions de réinsertion. (...)

Alors de nombreux CPIP l'ont boycotté. Ils ont tout simplement refusé de l'utiliser, et ont continué leur vrai travail, dont la rédaction de rapports plus individualisés. Le mouvement a pris. Certains cadres l'ont soutenu en manifestant leur solidarité, en fermant les yeux sur le contournement de l'outil « modernisateur », voire en encourageant directement son boycott. Suite à ces actes de résistance, cet instrument d'évaluation a été suspendu en 2013, puis annulé en 2014.

Il arrive également que certains hauts fonctionnaires s'opposent aux « modernisations », celles et ceux qui croient à la valeur du service public et qui essaient de la maintenir. (...)

DES SERVICES PUBLICS POUR L'AVENIR

1871. Il y a cent cinquante ans, la Commune. Des Parisiennes et des Parisiens épuisés par des mois de siège : un hiver de famine, avec l'armée allemande aux portes de la capitale. Et qui pourtant trouvent l'énergie, au printemps, pendant leurs deux mois d'autogouvernement démocratique, et entre des discussions sur des transformations plus révolutionnaires, de maintenir la distribution du courrier, d'organiser des cantines, des pharmacies municipales, et même un service public de l'emploi. Qui trouvent la force de débattre de l'avenir de l'école maternelle, des musées, des théâtres et des bibliothèques – et même des bonnes manières de recruter des fonctionnaires (par concours pour éviter le favoritisme)(..).

La Commune a été réprimée, l'espoir d'un autogouvernement par en bas a été déçu, mais ces envies de nouveaux services publics, d'égalité, de fin du favoritisme n'ont pas disparu. Et les décennies suivantes les gouvernants ont, lentement, cédé de nouveaux droits aux fonctionnaires et aux usagers.

1946. Les anciens de la Résistance sont au pouvoir : la plupart des ministres sont communistes, socialistes ou démocrates chrétiens. Parmi les députés, il y a un grand nombre de femmes – droit de vote tout juste obtenu –, d'ouvriers, d'hommes racisés qui représentent les colonies. Reconstituer, il faut le faire au sens figuré, mais aussi au sens propre : certaines villes ont été pratiquement rasées par les bombardements. La France ne nage pas dans la prospérité.

Parmi les grandes lois de 1946, le statut de la fonction publique harmonise et rend plus transparents les salaires et les déroulements de carrière des fonctionnaires. Est-ce que c'était vraiment urgent, est-ce que c'était vraiment la priorité, est-ce que la France était assez riche, est-ce qu'elle pouvait se le permettre ?

Rares étaient ceux qui posaient la question en ces termes. Car des fonctionnaires soumis, sans garantie minimale d'indépendance vis-à-vis de leurs chefs ou du gouvernement, c'est ce qui existait sous le gouvernement de Vichy. Les événements de ces années en avaient bien montré le

coût, pour les fonctionnaires et l'ensemble de la population.

2015. Le président de la Cour des comptes* Didier Migaud affirme que « l'État ne peut pas se permettre de poursuivre des missions dont l'utilité n'est plus démontrée ». C'est une drôle de façon de présenter les choses : aux services publics de convaincre de leur « utilité », faute de quoi ils seront considérés, par défaut, comme « inutiles ». (...)

Il faut, encore et toujours, faire des économies. C'est la petite musique ambiante du XXI^e siècle : oui, bien sûr, dans le passé, l'État dépensait, mais ce n'est plus possible, on n'est plus un pays si riche, la dette, la dette...(..)

Revenir sur le passé permet déjà de sortir de la croyance qu'il faut d'abord rembourser toutes ses dettes, puis amasser un énorme tas de richesses pour ensuite, seulement, commencer à réfléchir aux services publics.

Il y a 75 ans, il y a 150 ans, il n'y avait pas plus d'argent disponible pour cela. Plutôt beaucoup moins. C'est dans des moments de crise que beaucoup se sont dit qu'il y avait urgence, qu'il fallait mettre les moyens nécessaires, et aussi poser des grands principes pour la suite, pour aider les victimes de ces crises, mais aussi et surtout pour construire l'avenir grâce à des infrastructures qui bénéficient à tous, des services éducatifs et culturels qui soutiennent l'émancipation des individus, des agents publics davantage à l'image de la population, et capables de résister aux pressions politiques du moment.

Un programme pour l'après-Covid ?



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC

CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL, LA FSU EXIGE LE RESPECT DU DROIT DES PERSONNELS

La commission de réforme et le comité médical sont, depuis le 1er février 2022, deux instances fusionnées en une seule : le Conseil Médical Départemental (CMD). Ce CMD est amené à siéger :

-En formation restreinte en lieu et place du comité médical (hors représentation syndicale)

-En formation plénière en lieu et place de la commission de réforme (avec représentation des personnels).

La FSU fait un travail important d'accompagnement des collègues dans l'instance plénière, qu'il s'agisse d'agent-es de l'éducation nationale ou d'agent-s territoriaux-ales.

Le CMD plénier donne un avis consultatif sur l'imputabilité au service d'accidents survenus sur le temps de travail, de trajet, de missions. Il donne avis aussi sur l'origine professionnelle d'une maladie contractée par un-e agent-e (des cas de plus en plus nombreux de reconnaissance existent pour le COVID, c'est important d'y penser). Il faut savoir que la reconnaissance professionnelle d'un accident, d'une maladie, a des conséquences importantes pour l'agent-e. Le payeur n'est alors plus la sécurité sociale, mais l'employeur, et les droits possibles sont plus avantageux dans l'hypothèse d'un accident de service et d'une maladie professionnelle que dans celui d'un traitement ordinaire de l'accident ou de la maladie.

Sans entrer dans les détails et pour n'évoquer qu'un aspect du problème, le dispositif classique congé longue maladie (CLM) et congé longue durée (CLD) offre moins de temps de prise en charge que celui qui s'engage sous reconnaissance professionnelle. Dans ces situations de collègues gravement malades, qui ne concernent heureusement pas le grand nombre mais qui peuvent toucher tout le monde, il est parfois essentiel de disposer de quelques années de plus de congé pour atteindre une retraite un peu moins amputée...

L'instance statue aussi sur la consolidation / guérison des congés pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS). Quand un accident a été reconnu de service dans la fonction publique (accident de travail dans le privé), il est établi un certificat médical initial (l'agent doit penser à demander à son médecin de prendre un CERFA spécifique et non celui classique de la sécurité sociale) puis un certificat de consolidation qui établit la fin de la prise en charge. Soit il n'y a plus de séquelles et la guérison est statuée, soit restent des séquelles durables, qui ouvrent droit à des allocations temporaires d'invalidité (ATI) calculées selon un taux d'incapacité établi par les médecins. Tout cela, y compris les révisions, s'évalue en CMD plénier.

Autre attribution de l'instance : la reconnaissance d'une invalidité permanente ou temporaire ouvrant droit respectivement à des allocations (AIP, AIT). Se jouent là, et c'est le cas en Sarthe, de vrais enjeux

d'autonomie (liés à des moyens) pour des personnels atteints de handicaps lourds. L'instance est consultée aussi sur les mises en retraite pour invalidité. Lorsqu'un-e agent-e est déclaré inapte à ses fonctions, ou à toutes fonctions, après épuisement des CLM ou CLD, après des périodes de mise en disponibilité d'office, la solution de dernier recours est la mise en retraite pour invalidité. Elle se calcule de la même façon que celle normale, au prorata des années de cotisation, sans toutefois faire valoir la décote. Autant de situations très angoissantes quand le problème médical arrive jeune. Enfin, l'instance produit des avis sur les pensions de réversion et pensions d'orphelin quand un-e agent-e décide en service.

Nous n'évoquons ici que les principales missions de cette instance, dans laquelle défilent des situations inattendues, diverses, graves ou moins graves, parfois tragiques, déstabilisantes pour des collègues qui toujours ne s'attendaient pas à ce qui leur arrive.

Le CMD, constitué par le Préfet, est commun aux trois fonctions publiques. En formation plénière il est composé de : trois médecins, deux représentants de la collectivité ou de l'administration dont relève l'agent, deux représentants des personnels. Il convient de bien mesurer que **le CMD plénier est une instance consultative qui rend des avis pour aider à la décision de l'autorité.** Au final, le pouvoir de décision appartient seul à l'autorité supérieure, par exemple le Recteur d'Académie pour l'éducation nationale.

Quelles que soient les corporations, les représentant-es FSU, notamment de l'éducation nationale (professeur-es des écoles, certifiés, agrégés, adjoints administratifs...) où la FSU siège, prennent systématiquement attache auprès des personnes représentées pour défendre leurs droits.

La fonction ne peut laisser indifférent-es et ils et elles la pratiquent avec engagement et motivation. Mais ils et elles doivent lutter aujourd'hui contre des raisons objectives de découragement : il y a encore trois ans, les avis des commissions de réforme étaient systématiquement suivis par le recteur. Or, de façon récurrente, aujourd'hui, ce dernier ne les suit plus. Pour des collègues nouveaux dans l'instance, notamment sur la corporation des adjoints administratifs, ils n'ont parfois vu aucun des avis de la commission de réforme de la Sarthe suivis. **Le recteur s'est opposé systématiquement aux recommandations préconisées plongeant les participant-es à l'instance dans un sentiment d'inutilité.**

Dans la corporation des profs des écoles, plus de la moitié des situations où l'imputation au service a été statuée (parfois à l'unanimité des médecins, administratifs et représentants des personnels), se sont vues ignorées par le recteur.

La plus emblématique est le refus de reconnaître imputable au service (avis quasi unanime de la commission, à l'exception du représentant du recteur) le décès d'une collègue survenu en trajet vers une réunion de pré-rentrée en 2019. Malgré les recours gracieux, hiérarchiques, malgré une demande de révision émise par le ministre lui-même au recteur, le refus a été maintenu.

On se souvient des propos du ministre de l'éducation qui avait déclaré lors du décès de Christine Renon, admettant après bataille de la FSU l'imputabilité au service mais minimisant la responsabilité hiérarchique dans le suicide, qu'il s'agissait, à propos de la reconnaissance en accident de service du décès, d'une "décision coutumière de l'administration dans ce genre de circonstances, car elle permet d'assurer une protection maximale aux ayant-droits". Mémoire courte du recteur de l'Académie de Nantes en totale roue libre face au ministère. Il s'entête indécemment dans l'inhumanité vis à vis du mari et de l'enfant de la collègue. La FSU les accompagne désormais dans une démarche au tribunal administratif pour faire valoir le droit, en toute humanité.



TERRITORIALE ET ÉDUCATION NATIONALE...AGIR ENSEMBLE SYNDICALEMENT.

La FSU a vu ses syndicats tenir leurs congrès départementaux et nationaux ces derniers mois. Un constat s'est imposé dans chaque congrès : une école, un collège, un lycée, une université, ce sont des collectifs de travail composés d'agent-es de l'état et des collectivités territoriales. Notre ambition affichée est de créer des relais de lutte, des passerelles d'information, des solidarités, des liens de terrain. Pour ne prendre que l'exemple d'une petite école, elle rassemble des enseignant-es, des atsem, des aesh, des agent-es d'entretien, de restauration scolaire, de sécurisation des abords, parfois des assistant-es d'étude... et la liste n'est pas close. S'intéresser aux métiers de proximité différents des nôtres, c'est construire par la base la fédération. Dans beaucoup de petites ou moyennes collectivités les agent-es sont inorganisé-es et subissent durement leurs hiérarchies. Dans la territoriale les employeurs sont multiples, et si le syndicat SNUTER-FSU est implanté fortement dans la métropole, le reste du département connaît peu la FSU. Les collègues enseignant-es peuvent être des relais d'aide pour construire ces solidarités. Ne serait-ce qu'en partageant autour de ce bulletin.

Sans liste officielle déposée jusqu'à ce jour, le syndicat de la FSU territoriale (SNUTER-FSU) est présent depuis plusieurs mois au Conseil Départemental avec des élu.e.s qui siègent dans les instances sans étiquette.

Lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2022, la FSU (SNUTER) déposera des listes avec des candidats et des candidates issu.e.s de tous les services.

Comme dans toute la FSU, le dialogue, l'écoute des agents.es et une démarche de propositions constructives seront les méthodes mises en oeuvre lors de la campagne comme lors des mandats qui pourront être appliqués par les élu-es. La FSU propose à chacun et chacune de s'exprimer en faisant avancer le collectif.

C'est aussi un syndicalisme qui sait prendre ses responsabilités, comme cela a été fait lors du vote sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). C'est lors de cette lutte (pour une augmentation indemnitaire à défaut de la revalorisation du point d'indice), que le secrétaire général départemental de la FSU territoriale (avec celui de la CGT, unis par une défense commune construite par l'avocat de la FSU) a été assigné au civil comme à l'administratif par le président de Le Mans Métropole. La mobilisation a permis de faire reculer le maire.

La FSU territoriale, partout où cela sera possible, et dans l'intérêt des agent-es, propose toujours de travailler en lien avec les autres organisations syndicales. La pluralité syndicale offre une meilleure défense des agents et n'est pas concurrentielle : le vivier de non-syndicalisation est hélas assez vaste pour ne pas créer de concurren-

ces mortifères entre syndicats existants.

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE CANDIDATS.ES SUR LES LISTES DE LA FSU POUR DÉFENDRE LE DÉVELOPPEMENT D'UN VRAI SERVICE DE QUALITÉ, POUR L'ÉGALITÉ HOMMES FEMMES, POUR LA SANTÉ ET LES CONDITIONS AU TRAVAIL, POUR LES REVALORISATIONS SALARIALES, POUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS ?



N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE SNUTER-FSU !

Durant cette campagne il sera utile que les agent-es de l'état échangent avec les agent-es territoriaux-ales et inversement. Que les agent-es des divers services établissent des liens d'information et de solidarité entre elles et eux.

Les sujets communs sont nombreux.

Face aux attaques qui se multiplient contre la Fonction publique, les services publics, ses missions et les fonctionnaires, il est plus que jamais nécessaire de réagir et de s'organiser.

Par l'engagement de chacune, l'action collective permet de défendre les acquis et de conquérir de nouveaux droits. Soutenir le service public de proximité, défendre les agents territoriaux, consolider les acquis sociaux, ne sont pas simplement des enjeux "professionnels". **Ce sont aussi des enjeux démocratiques au service de la population.**

7

Les syndicalistes de la FSU sont profondément attachés à la Fonction publique, au service public et à ses missions comme seuls moyens d'assurer une réelle équité entre citoyen-nes, une réelle égalité d'accès aux droits sociaux.

La FSU porte un syndicalisme de défense, de solidarité, unitaire et démocratique, à distance des élu-es/employeurs, résolument du côté des personnels.

U ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN F.S.U.

DÉGEL DU POINT D'INDICE

UNE INFLATION RECORD DEPUIS 5 ANS...
UN POINT D'INDICE QUI N'AUGMENTE PAS...
DÉGEL ET RATTRAPAGE : UNE URGENCE !

2017 2022

MAL PRIÉE, MAL PAÏÉE, MAL RECONNUE, ASSEZ !

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Pour nous contacter :
Syndicat Conseil Départemental Sarthe FSU - SCD 72 FSU
45 Avenue Pierre Piffault - Annexe Parc départemental - 72100 Le Mans
07 57 87 27 45 / 02 21 76 57 06
N° de poste : 55706
fsu-departement72@sarthe.fr

U F.S.U. ENGAGÉ-ES POUR UNE AUGMENTATION DE NOS SALAIRES

AESH. INSÉCURITÉ STATUTAIRE. QUAND LE DROIT CRÉE DU NON-DROIT.

Quand on est AESH (accompagnant-e des élèves en situation de handicap), on peut recevoir un jour un courrier annonçant que notre contrat n'est pas reconduit, et qu'on est convoquée à un entretien pour nous le signifier de vive voix. Cela fait trois, six ans, que l'on fait son métier, qu'on l'apprend en le faisant, puisque la formation n'est souvent pas au rendez-vous... Et un simple motif d'insuffisance professionnelle, évaluée par on ne sait qui exactement, vous condamne au chômage.

Syndicalement la FSU accompagne ces collègues non reconduites dans leur contrat, contre leur gré, qui arrivent débordé-es par l'émotion, envahi-es par le sentiment d'un avenir barré, dans une crainte existentielle du lendemain pour elles, eux et leurs proches. Dans l'une des situations, informée le vendredi par courrier, elle a été convoquée le lundi matin. On imagine le week-end!

Les victimes de cette maltraitance sont bien sûr les professionnel-les et aussi les élèves censés être accompagnés. La seule responsabilité certaine, est celle de l'institution qui organise ces procédures, qui crée un système d'exploitation de la précarité tout en prétendant favoriser l'école inclusive.

Les fonctionnaires en charge de mener ces entretiens de non-reconductions de contrat bénéficient, comme toutes les autres, d'un statut bien différent de l'AESH qu'ils ou elles reçoivent. Celui de la fonction publique nécessite des motifs de faute grave pour révoquer, alors qu'une AESH est arrêtée dans sa pratique pour de simples insuffisances. L'inégalité profonde des statuts est masquée par l'attention et l'humanité dont peut faire preuve le responsable hiérarchique qui mène l'entretien. Il n'empêche... La décision reste d'une grande brutalité, seul-e l'AESH la subira pleinement.

Ainsi, le motif le plus courant pour justifier ces licenciements déguisés, est celui qui porte sur la posture. Il est régulièrement reproché à l'AESH de trop nouer de liens affectifs avec l'enfant qu'elle accompagne. De mélanger le champ personnel et celui professionnel. Il lui est aussi reproché de trop parler avec la famille de l'enfant, exprimant des points de vue pédagogiques que seul-e l'enseignant-es est en droit de porter.

Personne ne doute, y compris institutionnellement, même en n'étant pas dans le métier, que la posture d'un-e AESH est complexe à tenir. C'est celle de tout-e éducateur-trice. Ne pas aimer pour ne pas risquer de haïr, mais tout de même savoir être empathique. Se limiter à saisir la pensée de l'élève, à s'y intéresser, à

l'exercer, sans aller jusqu'à une emprise abusive. L'aider jusqu'où? Quand l'accompagner et quand ne plus le faire? Expliquer, ne pas expliquer? Entre donner réponse à la place de l'élève et compenser justement un handicap cognitif, l'épaisseur du trait est mince...

L'enseignant-e est censé contrôler et assumer cette régulation mais il existe une part incompressible d'initiative personnelle que l'AESH doit prendre en charge dans les moments où elle exerce son métier hors de l'attention de l'enseignant-e.

A cet endroit naissent des désaccords bien normaux. Un choix pédagogique contredit par une action de l'AESH, une aide trop absente ou trop présente qui a déstabilisé l'élève... Soit ce désaccord parvient à se gérer, soit il devient un conflit. Là encore la profonde inégalité de statut n'aide pas.

Les situations de non renouvellement de contrat sont en général les conséquences de désaccords devenus conflits. Dans ce contexte, par sa formation, par son statut, l'enseignant-e a toujours raison. Il est à noter que des désaccords peuvent opposer des enseignant-es, mais que l'égalité qui les lie les oblige à transiger, à confronter, et, si l'impasse se confirme, à changer de poste l'année suivante.

Pour les AESH il en va autrement, surtout si elles font preuve de force de caractère. L'évaluation annuelle par les directions trace ces événements devenus des griefs professionnels. Elle est portée réglementairement par un-e IEN ou un-e chef-fe d'établissement (tous les 3 ans) qui se réfère aux enseignant-es, aux directions d'école pour remplir le document standardisé (usine à case)...

Les documents censés garder trace de la pratique du métier sont

transmis jusqu'à cette réunion qui doit expliquer les motifs de la non-reconduction du contrat. La réalité complexe de ces griefs n'est plus accessible à l'analyse car il se réduit à une croix parmi quatre options possible : C, S, TS et E devant un item standardisé.

Le chef de service qui explique la décision n'a d'autre possibilité que de redévelopper à partir de l'item et des quelques lignes explicatives le grief professionnel qu'il perçoit. Ses explications seront forcément en déphasage avec la réalité que connaît le/la collègue. Le sentiment d'injustice s'en trouve augmenté plutôt qu'apaisé.

Certes l'administration n'est tenue à rien, et réglementairement elle pourrait envoyer un simple courrier, sans entretien explicatif, sans exprimer aucun motif à sa décision. Elle accepte l'accompagnement par un-e délégué-e du personnel sans que rien ne l'y oblige. Mais est-ce tant que cela un effort d'humanité ?

Quand la règle est l'absence de droit, le décideur qui choisit d'en introduire un peu et de se comporter humainement se donne bonne conscience. Mais ce faisant il masque la violence institutionnelle réelle sans l'amoinrir. Voire il paralyse toute réaction de révolte devant une situation qui devrait légitimement provoquer de la colère.

Cette procédure protège le-la chef-fe à l'origine de la décision par une chaîne dans laquelle revenir sur cette décision impose de désavouer le maillon précédent. Cet effet de chaîne rend très stable la décision, y compris dans son incohérence éventuelle.

Il n'y a aucun processus de négociation possible, ni d'ajustement, ni de correction d'erreur, sauf à ce qu'un-e ou plusieurs des acteur-trices ose se démarquer de la chaîne et à revenir sur une décision inappropriée. C'est arrivé récemment une fois en Sarthe après intervention de la FSU. Mais c'est hélas rare, et le problème de fond demeure.



POUR LEUR AVENIR LES PEUPLES VEULENT LA PAIX !

La FSU 72 est membre du Collectif 72 pour la Paix. Chaque année ce collectif initie des rassemblements, des événements. Dernièrement il s'est doté d'une exposition, qui circule en Sarthe, expliquant les enjeux du désarmement nucléaire. Elle est disponible pour les établissements scolaires qui le souhaitent (s'adresser à la FSU 72 pour contact).

LES POINTS DE RENDEZ-VOUS DU COLLECTIF 72 POUR LA PAIX :

- Semaine pour la Paix du 6 au 9 aout 2022 à La Flèche avec la projection du Film "le début de la fin des armes nucléaires", et la présentation de l'exposition sur le Traité Interdisant les Armes Nucléaires;(TIAN)
- La Fête des associations d'Allonnes le 4 septembre 2022 (présence d'un stand).
- La journée Internationale pour la Paix le 21 septembre, sous l'égide de l'Onu et de l'Unesco
- L'exposition sur le Tian disponible pour les écoles, collèges, lycées, du 26 septembre (journée d'abolition des armes nucléaires) au 22 octobre 2022.

Collectif Sarthois
pour la Paix



Extrait du communiqué du 26 juin : L'humanité dispose aujourd'hui d'immenses moyens et capacités pour résoudre les problèmes qui assaillent les hommes et les nations. Les budgets des états doivent réduire la précarité, la pauvreté, et non relancer une folle course aux armements. Pour notre avenir, ensemble nous n'avons d'autre intérêt que la paix. La France doit ratifier le TIAN, elle doit agir pour le droit et pour la paix en Ukraine.

Ensemble faisons entendre la voix de la paix !

Le Collectif 72 pour la paix s'adresse en ce sens aux parlementaires, et notamment aux cinq députés nouvellement élus. Il s'adresse aussi au gouvernement, au préfet, et directement aux jeunes, aux familles, à toute la population. Cet appel a vocation à nous mobiliser pour dire non à la guerre, et agir ensemble pour la Paix !

« FACE AU DANGER NUCLÉAIRE, UN DEVOIR DE PRÉVENTION »



Le 21 juin dernier se tenait à Vienne la conférence historique des états signataires du Tian. Un entretien avec Jean-Marie Collin, porte-parole de l'Ican France, paru dans l'Humanité, décrypte les enjeux de ce rendez-vous manqué par Paris.

Quels sont les enjeux de cette première réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian), qui a débuté lundi à Vienne ?

peut s'interroger sur la volonté de notre pays à travailler sur ces questions et, de manière plus large, à respecter ses engage-

Ca n'est pas une question de réalisme, car nous n'avons pas le choix. Face au danger d'affrontement nucléaire global, nous avons un devoir de prévention.

Nous sommes dans un contexte très particulier avec cette première réunion, qui se tient sous les auspices de l'ONU, à Vienne en Autriche, avec une puissance nucléaire (la Russie – NDLR) qui profère ouvertement des menaces importantes et graves. L'enjeu consiste à mettre effectivement en œuvre ce traité qui comporte des aspects concrets, notamment ceux concernant l'indemnisation des victimes. Celles qui ont subi les essais nucléaires en Algérie, aux îles Fidji, en Polynésie ou au Kazakhstan.



Cela passe par l'interdiction, puis l'élimination des bombes atomiques à l'échelle de la planète. Or, aujourd'hui, nous constatons à l'inverse une volonté de pérenniser, de moderniser et de développer les arsenaux nucléaires dans tous les pays qui en disposent.

L'autre enjeu, c'est celui de travailler sur la question du désarmement nucléaire, avec un agenda qui doit être réfléchi. Je précise que des pays comme la Belgique ou l'Australie sont là en tant qu'observateurs, de même que les Pays-Bas ou la Norvège, soit autant d'états membres de l'Otan ou proches des Etats Unis et de l'Otan.

Dans ce contexte comment expliquer l'absence de la France ?

Depuis que le traité a été adopté, en juillet 2017, la France n'a cessé de le dénigrer. On

ments vis à vis du traité de non prolifération qu'elle a pourtant signé. En 2020 E. Macron a tenu un discours sur la dissuasion où il appelle clairement les acteurs privés français à ne pas respecter le droit international. J.Y. Le Drian alors ministre des affaires étrangères, avait déjà traité "d'irresponsables" les pays ayant ratifié le Tian.

A l'heure où la Russie comme les pays de l'Otan revendiquent leur arsenal nucléaire comme arme de dissuasion au coeur de l'affrontement militaire en Ukraine, est-il réaliste d'imaginer une réelle désescalade ?

La mobilisation de la société civile et des parlementaires, dont une cinquantaine viennent de co-signer une tribune exigeant la présence de la France à cette conférence, peut-elle changer la donne ?

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les parlementaires pour faire signer et diffuser ce texte. Le fait que tous ces élus, d'étiquettes différentes, soutiennent cette initiative montre qu'il y a une réelle prise de conscience.

Que la France soit absente de cette conférence cruciale, qu'elle n'y représente pas sa place au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, cela doit aussi nous poser question. Il ne s'agit pas d'une attitude responsable.





RÉSEAU EDUCATION SANS FRONTIÈRE

En 2004, des enseignant-es, personnels de l'Education nationale, parents d'élèves, éducateurs, syndicats et organisations attachées à la défense des droits de l'Homme ont décidé de créer un réseau de soutien aux jeunes sans papiers scolarisés de la maternelle à l'Université. Le « Réseau Education sans Frontière » s'est ainsi développé sur l'ensemble du territoire.

En Sarthe, il regroupe des enseignant-es, actif-ves ou retraités-es, des militant-es associatifs (LDH notamment), syndicalistes (de la FSU tout particulièrement), et des citoyen-nes impliqué-es dans l'accompagnement des sans-papiers.

RESF 72 est impliqué :

- dans l'accompagnement des familles relevant du droit d'asile, notamment dans leurs démarches de scolarisation auprès des services de l'Education Nationale et de la Ville du Mans.

- dans la transmission de demandes de carte de transport (essentiellement pour les demandeurs d'asile) auprès de la Setram.

- dans l'accompagnement des jeunes mineur-es isolé-es, normalement pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, mais pour lesquels un soutien est nécessaire afin que leurs droits soient respectés (notamment pour la poursuite de leur scolarité lorsqu'ils atteignent 18 ans).

- dans le conseil juridique auprès des demandeurs d'asile (demande de titre de séjour, recours en cas de rejet des demandes...).

- dans l'aide financière ponctuelle, notamment pour le paiement des timbres fiscaux nécessaires au dépôt des demandes de titre de séjour.

La succession des réformes restrictives en terme de droits des migrant-es depuis de nombreuses années a conduit à une terrible détérioration des conditions d'accueil, et au rejet quasi systématique des demandes d'asile, avec les conséquences dramatiques qui s'en suivent pour les familles qui ont bien souvent tout perdu et sont dans l'impossibilité de retourner dans leur pays.

L'hébergement est bien souvent un des obstacles majeurs rencontrés par les familles. Ainsi au Mans, alors que le statut de demandeurs d'asile implique l'attribution

d'un logement, nombreuses sont les familles qui se retrouvent prises en charge dans le cadre de l'hébergement d'urgence (I15).

Ce dernier se trouve ainsi saturé, et les conditions d'hygiène y sont souvent déplorables. L'ancienne caserne des pompiers à Pontlieue, le foyer de la rue Flore (ex-centre des impôts) et le foyer Noguès (ex-centre d'accueil de jeunes délinquant-es) ont ainsi vu défiler des centaines d'hommes, femmes, enfants y compris des bébés. Depuis 2020, le foyer Athanor rebaptisé « Viaduc » a été rénové, et accueille une centaine de personnes. La caserne et le foyer de Flore ont fermé en avril 2022, après la rénovation du foyer Noguès.

Pour autant, les deux lieux actuels d'accueil étant fermés en journée (totalement ou partiellement), ils/elles doivent le quitter quotidiennement et errer dans les rues en attendant l'heure de réouverture le soir pour être à l'abri. On imagine sans peine les difficultés rencontrées par les enfants scolarisés pour étudier dans un tel contexte !

L'autre problème majeur lié à l'hébergement est celui rencontré par les familles déboutées de leur demande de droit d'asile. Elles doivent dans ce cas quitter leur logement, et se retrouvent ainsi à la rue, dépendantes des capacités d'accueil du I15, dans les conditions évoquées ci-dessus.

Quel que soit leur statut, les familles doivent pourtant être mises à l'abri.

RESF est ainsi intervenu cette année auprès de la Préfecture pour exiger qu'une famille soit relogée après son expulsion du I15. La vigilance reste malgré tout nécessaire, surtout à l'approche de l'été !!!

RESF peut être contacté lorsqu'apparaissent des problèmes liés à la scolarité, à l'hébergement, à l'accompagnement juridique, au transport (pour les demandeurs d'asile au Mans). Pour ce faire, il est possible d'appeler à la FSU 72 (02 43 43 86 21) qui transférera aux militant-es de RESF 72.

APPEL AUX DONS

Depuis sa création, RESF 72 avait l'habitude d'organiser une soirée de soutien aux familles accompagnées. C'était l'occasion de récolter les dons nécessaires aux différentes dépenses lorsque les familles ne peuvent les engager (transport ferroviaire à la Préfecture d'Angers, à Paris pour l'OFPPA, timbres fiscaux...). Le confinement et les directives liées aux mesures sanitaires n'ont pas permis de mettre en œuvre ces soirées depuis maintenant deux ans.

Il est cependant possible d'apporter un soutien financier en adressant un chèque à l'adresse ci-dessous. Ces dons donnent droit à une déduction fiscale, la LDH, qui en est destinataire, étant reconnue d'utilité publique.

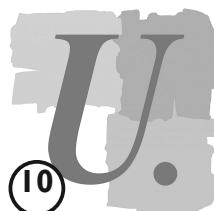


ADRESSE D'ENVOI :
LDH

PÔLE COLUCHE 31-33, ALLÉE CLAUDE-DEBUSSY,
72 100 LE MANS

ORDRE DU CHÈQUE :
LDH 72

(PRÉCISER RESF AU DOS DU CHÈQUE).



CET ÉTÉ, DES ENFANTS SAHRAOIS ACCUEILLIS EN SARTHE

SAHARA OCCIDENTAL, LA DERNIÈRE COLONIE EN AFRIQUE

Le Sahara occidental, ancien Sahara espagnol, est occupé par le Maroc depuis novembre 1975. Avec cette occupation militaire et civile, depuis 46 ans, les Sahraouis sont exilés en Algérie ou obligés de subir les contraintes d'une nouvelle colonisation.

Le plan de paix, pourtant signé par le Maroc et les Sahraouis, proposé par les Nations Unies, n'est toujours pas appliqué. Aussi les Sahraouis sont toujours privés de leur droit à s'autodéterminer, droit pourtant inscrit dans les textes fondateurs de l'ONU, comme sa Charte.

L'engagement de l'association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) est donc très important pour aider les Sahraouis à poursuivre leur lutte pour l'autodétermination, ainsi l'accueil des enfants chaque été depuis 1980.

Créée à Paris et au Mans en 1976, l'Association des Amis de la

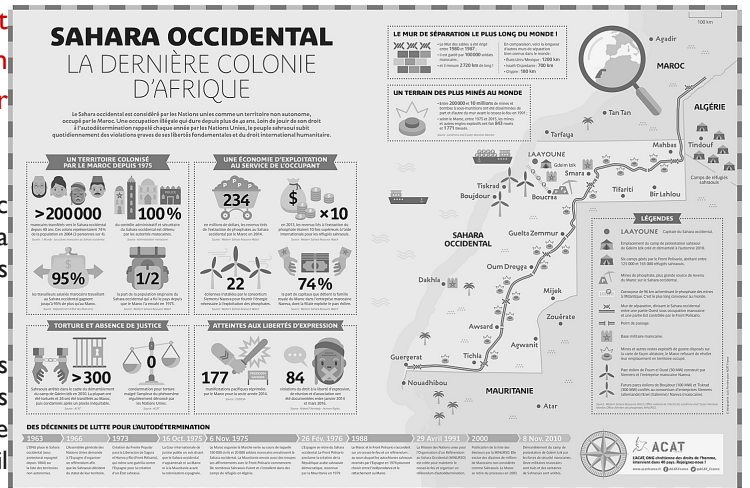
RASD, soutient les Sahraouis en lutte pour leur indépendance

- Elle informe avec son journal Sahara Info et ses outils numériques.
- Elle mène des actions solidaires (collecte de matériel, accueil des enfants, etc.).

- Elle forme à la langue française les professeurs sahraouis des collèges des camps de réfugiés.

L'ACCUEIL DES ENFANTS RÉFUGIÉS SAHRAOIS AU MANS : SOLIDARITÉ ET DÉCOUVERTE DE L'AUTRE DEPUIS 42 ANS

Cet accueil a commencé au Mans en 1980, et n'a cessé d'être renouvelé et amplifié grâce au jumelage



solidarité signé par Le Mans en février 1982 avec Haouza, un des campements de réfugiés installé en Algérie. Les enfants âgés de 8 à 10 ans, passent trois semaines de vacances dans notre département, une semaine dans les familles du Mans et de la Sarthe et deux semaines prises en charge par la ville du Mans.

Pour nous contacter
 bur.aarasd@wanadoo.fr
 ou aarasd72@gmail.com

Pour mieux écouter le sujet du conflit du Sahara occidental
www.association-des-amis-de-la-rasd.org
www.sahara-info.org

AVORTEMENT AUX USA, UN SÉISME CONTRE LE DROIT DES FEMMES À DISPOSER DE LEUR CORPS.

COMMUNIQUE DE PRESSE FSU :

Alors que la cours suprême des Etats Unis garantissait au niveau national le droit à l'IVG depuis 1973, elle vient de révoquer l'arrêt Roe V. Wade laissant dorénavant une prétendue « liberté » aux 50 Etats de juger de la légalité ou de l'illégalité de l'IVG sur son territoire. La FSU dénonce avec force ce recul historique et apporte son soutien à toutes les femmes et au peuple états uniens qui se soulèvent contre cette décision profondément réactionnaire.

Comme le révèlent les rapports de l'OMS et de l'ONU, les avortements clandestins provoquent environ 40 000 décès par ans et des séquelles physiques graves chez des milliers de femmes et de filles.

Donc interdire l'IVG sécurisé et encadré c'est mettre en danger de mort des milliers de femmes.

La FSU rappelle que le droit des femmes à disposer de leur corps constitue une de ses exigences fortes et une revendication du mouvement social. Elle continuera à lutter contre toutes formes de remises en cause de ce droit et pour son accès plein et entier ici et ailleurs.

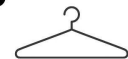
Le président et le gouvernement français doivent se positionner clairement contre cette décision et aucune tergiversation ne sera acceptable. La FSU n'acceptera jamais le prétexte d'un agenda ou d'un contexte politique particulier car les droits des femmes en France et dans le monde représentent des enjeux majeurs d'égalité et de démocratie. Et au-delà des habituels slogans : le président doit maintenant inscrire dans la constitution française l'IVG comme un droit fondamental.

Fortes des valeurs de solidarité internationale qu'elle porte, la FSU appelle à se mobiliser sur l'ensemble

du territoire où seront organisés collectivement des rassemblements et des manifestations contre la décision de la cours suprême Etats-unienne et pour le droit à l'IVG.

Paris, le 25 juin 2022

PLUS JAMAIS ÇA



L'AVORTEMENT

EST UN DROIT FONDAMENTAL

MANIFESTATION

PARIS LE 2 JUILLET



Collectif Avortement en Europe, les femmes décident



ENGAGÉES POUR LA FONCTION PUBLIQUE

LA FSU : RENDEZ-VOUS DES LUTTES

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-ES

2 JUILLET

RÉAGISSONS POUR LE DROIT À L'IVG 12H PLACE DE LA RÉPUBLIQUE AU MANS

Ce qui se passe aux Etats Unis (cf article ci-avant) est à mettre en relation avec la réalité internationale de montée des extrêmes droites, dont des composantes évangélistes, manif pour tous, sont très vivaces. Le séisme américain aura des répliques à l'échelle du globe. "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant." Simone de Beauvoir ...

PLUS JAMAIS ÇA



**L'AVORTEMENT
EST UN DROIT FONDAMENTAL
MANIFESTATION**



**LE MANS
SAMEDI 2 JUILLET**

République - 12h

A l'appel de :
la FSU, la CNT, la LDH, ASSO-Solidaires et les Rosies Sarthoises

5 JUILLET

MANIFESTONS DEVANT LE CDEN 18H PLACE DE LA PRÉFECTURE AU MANS

L'école est sous régime austéritaire. Ca ne peut plus continuer ainsi, sauf à admettre dès maintenant une rentrée "impossible".

-Des moyens insuffisants pour assurer les remplacements, pour disposer de RASED complets; pour ouvrir suffisamment d'ULIS et ne pas avoir 14 élèves inscrits quand il n'en faut que 10 réglementairement, pédagogiquement et humainement.

-Des effectifs trop lourds au regard du risque sanitaire toujours là, au regard de l'ambition de l'école inclusive et de l'évolution nécessaire structurelle, pédagogique, du système éducatif (un maître une classe ne peut plus durer dans le premier degré). Nous contestons les fermetures (44), les absences d'ouverture, qui dans ce contexte sont injustifiées, souvent délétères.

7 JUILLET

PRÉAVIS DE GRÈVE DANS LES LYCÉES PRO

ORAL DE CONTRÔLE DES BAC PRO

Le SNUEP-FSU estime que l'épreuve de contrôle malgré la modification n'est toujours pas satisfaisante. Les candidat-es doivent choisir 2 matières dans 2 blocs différents quelles que soient les notes obtenues. Le SNUEP-FSU revendique une véritable épreuve de contrôle avec le libre choix des disciplines par les candidats comme pour la voie générale et la voie technologique.

Pour ces raisons, le SNUEP-FSU a déposé un préavis de grève pour les 7 et 8 juillet, dates de cette épreuve, préavis qui couvre les collègues grévistes.

17 SEPTEMBRE

RENDEZ-VOUS SAMEDI 17 SEPTEMBRE POUR LA FÊTE DE LA FSU

LE LIEU RESTE À DÉTERMINER

LA FSU 72 INVITE TOUTES ET TOUS SES SYNDIQUÉ-ES À RETENIR CETTE DATE ET À PARTICIPER À CE MOMENT FESTIF, COMBATIF, ET CONVIVIAL.

Bonnes
vacances
d'été !

12

On garde un oeil
vigilant ouvert
sur Macron, sur
le monde et ses
dominations.
Résolument pour
l'émancipation